Reçu en prefecture le 03/04/202



ID: 004-210401402-20230331-152023-DE

N°15/2023

MAIRIE DES OMERGUES DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames BOUCHET Françoise, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés: Madame COSTE Sylvie, Messieurs DE BRUYNE Vincent, TASSIN Michel.

Secrétaire de séance: Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 24/03/2023

Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de membres présents : 7

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU 2022.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

Il rappelle au Conseil Municipal le résultat de l'exercice 2022 soit :

section de fonctionnement : excédent de
section d'investissement : excédent de
7 016.36 €
70 206.36 €

résultat global : excédent de 77 222.63 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 à l'article 002 de la section de fonctionnement, « excédent de fonctionnement reporté ».

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

 Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022, soit la somme de 7 016.36 € à l'article 002 du budget principal 2023 « Excédent de Fonctionnement Reporté ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, LES OMERGUES le 03 avril 2023, Le Maire,

Alain COSTE

+

Le secrétaire Benjamin CHESNEAU